

Règlement du Prix de Coppet

Association Forum Européen de Coppet

But du Prix

Le Forum européen de Coppet a constitué un Prix attribué chaque année et récompensant une personnalité, un groupe ou une institution dont les travaux ou l'action s'inscrivent dans l'esprit de Coppet et sa dynamique entre tradition et innovation et sont animés par un esprit européen.

Présentation des candidatures

Toute candidature au Prix de Coppet doit être présentée au Bureau du Forum Européen de Coppet.

Les candidats ne sauront faire l'objet d'une discrimination quelconque pour des motifs relevant de la nationalité, la religion, la race, le sexe ou l'âge.

Pour chaque Prix de Coppet, le Bureau définit un domaine en relation avec le thème du Forum de l'année. Le Bureau s'assure que les candidatures proposées relèvent du domaine retenu.

Chacune des candidatures doit être appuyée par une documentation adéquate (cv ou présentation de l'institution, dossier de presse, bibliographie).

Composition du jury

Le jury du Prix de Coppet est composé :

- Par deux membres du Bureau ou membres associés du Forum européen de Coppet.
- Par trois personnalités intervenues durant l'année écoulée dans le cadre du programme d'activité du Forum et agréées par le Forum.

Les décisions du jury sont prises à la majorité simple et elles sont incontestables. Les candidatures sont traitées avec toute discrétion.

Financement du Prix de Coppet

L'Association a pour charge de rechercher les moyens financiers nécessaires à l'attribution du Prix de Coppet.

* * * * *

Le présent règlement du Prix de Coppet a été approuvé par l'Assemblée Générale du 15 février 2011 et remplace celui du 4 février 2010.